



## *RECOMMANDATIONS SUR LES POLITIQUES*

### *CONCERNANT LES*

## *APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET AUTRES APPROCHES NOVATRICES POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES PROPRES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION*

### *AVANT-PROJET*

Cet avant-projet, élaboré avec l'appui d'un consultant technique et des points focaux techniques nommés par la FAO, le FIDA, le PAM et l'Alliance de Bioversity International et du CIAT, est la synthèse:

- i) d'un compte rendu sur la Note du rapporteur examinée lors d'une séance publique tenue le 27 janvier 2020;
- ii) des observations écrites reçues début février 2020;
- iii) des contributions écrites reçues à la suite d'un appel ouvert lancé en novembre 2019;
- iv) des résultats de la discussion en séance plénière organisée durant la quarante-sixième session du CSA, en octobre 2019.

Les documents correspondants sont disponibles à l'adresse <http://www.fao.org/cfs/workingspace/workstreams/agapp/fr/>.

Les parties prenantes au CSA sont invitées à examiner le fond du document et à élaborer des propositions concrètes d'améliorations, et à envoyer leurs contributions écrites à l'avant-projet à l'adresse [cfs@fao.org](mailto:cfs@fao.org) **d'ici le 18 mars 2020**.

- 1) Le Programme 2030 pour le développement durable appelle à «prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience»<sup>1</sup>. L'agriculture (production végétale et animale, aquaculture, pêche, foresterie) et les systèmes alimentaires<sup>2</sup> jouent un rôle essentiel dans cette transformation. À l'échelle mondiale, 820 millions de personnes sont sous-alimentées et 2 milliards de personnes présentent une surcharge pondérale. Au rythme où vont les choses, il est probable que les cibles de l'ODD 2 ne seront pas atteintes dans de nombreuses régions du monde<sup>3</sup>. Beaucoup de producteurs et de personnes employées dans les systèmes alimentaires font face à des conditions de travail et des rémunérations insatisfaisantes. En outre, on estime qu'un tiers de tous les aliments produits dans le monde est perdu ou gaspillé. Les pratiques de production agricole non durables et le changement climatique accroissent la pression exercée sur les ressources naturelles et la biodiversité, tandis que la dégradation des terres productives se poursuit<sup>4</sup>.
- 2) On observe une diversité de systèmes alimentaires qui s'inscrivent dans un continuum, peuvent être appréhendés à différentes échelles, et coexistent souvent dans un même pays<sup>5</sup>. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a recensé à titre de référence générale trois grands types de systèmes alimentaires<sup>6</sup>, associés chacun à des possibilités et des défis particuliers, notamment en ce qui concerne la disponibilité de main-d'œuvre et les conditions écologiques. Tous les systèmes alimentaires sont susceptibles de contribuer à renforcer la durabilité ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour réaliser ce potentiel, il faut trouver des voies de transition compatibles avec les conditions des systèmes. Trois principes opérationnels interdépendants déterminent les voies de transition vers des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à savoir: i) améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources; ii) renforcer la résilience; et iii) assurer l'équité/la responsabilité sociale<sup>7</sup>.
- 3) Des approches novatrices sont nécessaires pour engendrer une transformation des systèmes alimentaires. Ces innovations englobent les modifications des pratiques, normes, marchés et dispositifs institutionnels susceptibles de favoriser de nouveaux réseaux de production, de transformation, de distribution et de consommation de denrées alimentaires qui pourront remettre en question l'état des choses<sup>8</sup>. Les approches novatrices pour des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition doivent contribuer aux trois dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) de manière à renforcer les quatre piliers de la sécurité

---

<sup>1</sup> ONU (2015) Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030

<sup>2</sup> Le HLPE (2014) définit un système alimentaire comme «l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que le résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental».

<sup>3</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition. 2019. A/RES/74/242.

<sup>4</sup> Un certain nombre d'évaluations mondiales apportent des éléments probants sur ces questions, notamment: FAO. 2019. L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde; IPBES. 2019. Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services; IPBES. 2018. Assessment report on Land Degradation and Restoration; GIEC. 2019. Changement climatique et terre, un rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion territoriale durable, la sécurité alimentaire, et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.

<sup>5</sup> HLPE. 2017. Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

<sup>6</sup> Rapport final, quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

<sup>7</sup> HLPE. 2016. Développement agricole durable au service de la SAN: quels rôles pour l'élevage? Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.

<sup>8</sup> HLPE. 2019. Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

alimentaire (disponibilité, accès, stabilité et utilisation). Les innovations, qui comprennent – sans s’y limiter – les technologies, doivent être adaptées au contexte, abordables, accessibles et répondre aux besoins des agriculteurs familiaux. Les approches novatrices ne pourront être exploitées dans ce but sans de profondes réorientations des politiques aux niveaux international, national et local.

- 4) Il existe de nombreuses approches novatrices, que l’on peut inscrire sur un axe allant de l’augmentation de l’efficacité de l’utilisation des intrants à la réforme de différents aspects de l’agriculture et des systèmes alimentaires, notamment les marchés et la gouvernance. Elles comprennent, par exemple, les approches et technologies suivantes: l’agroécologie<sup>9</sup>, la biotechnologie, la transformation numérique, l’agroforesterie, la permaculture, l’agriculture de précision, la mariculture, l’agriculture climato-intelligente, l’agriculture biologique, la serriculture et les chaînes de valeur alimentaires durables.
- 5) Une approche novatrice donnée sera plus ou moins adaptée à un contexte spécifique selon la nature du problème et la situation<sup>10</sup>. Pour établir des systèmes alimentaires durables, il faudra emprunter des voies de transition spécifiques et distinctes pour les différents types d’agriculture et de systèmes alimentaires, en fonction des contextes et des besoins et attentes des populations locales. Il existe tout un éventail de voies et d’approches, notamment des approches fondées sur l’agroécologie et sur l’intensification durable.
- 6) La transformation numérique, qui compte parmi les approches novatrices actuelles les plus essentielles et de plus grande portée, propose un nouveau paradigme d’innovation. Les technologies, services, produits et compétences numériques sont en train de transformer en profondeur, et de manière très rapide, les économies modernes, ainsi que des systèmes entiers de production, de gestion et de gouvernance. La transformation numérique peut incontestablement contribuer de manière croissante à la réalisation de la sécurité alimentaire à l’échelle mondiale et à l’amélioration des moyens d’existence, en particulier dans les zones rurales, à condition que l’accès à ces technologies existe. Elle peut aider les petits exploitants à améliorer leur gestion des ressources et leur compétitivité. Elle peut également déboucher sur une inclusion accrue des jeunes, en créant des emplois plus attrayants en milieu rural, et en évitant la migration de la jeunesse rurale vers les villes.
- 7) Cependant, la transformation numérique engendre également des risques, notamment pour la grande majorité de petits agriculteurs. On peut citer l’accentuation des inégalités structurelles du fait de la fracture numérique, et les problèmes de préservation de la propriété et de la confidentialité des données lors de l’accumulation de mégadonnées, qui touchent en particulier les acteurs qui n’ont pas toujours les moyens de défendre leurs intérêts (les petits exploitants agricoles, par exemple). Le manque de transparence et de fiabilité sur les questions de propriété, de confidentialité et de responsabilité des données contribue à accentuer une série de défis qui pourraient être traités au moyen d’un cadre réglementaire solide, qui établirait des règles du jeu équitables et sûres dans le secteur<sup>11</sup>.
- 8) Il n’existe évidemment pas de solution universelle, mais tous les gouvernements devraient s’efforcer d’améliorer la durabilité environnementale, sociale et économique des systèmes alimentaires, conformément à leurs obligations nationales et internationales. L’un des facteurs clés est le droit à une alimentation adéquate, qui peut guider les initiatives visant à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition partout dans le monde. Les évaluations d’impact offrent un outil essentiel qui permet de comprendre l’incidence des approches novatrices sur la durabilité des systèmes alimentaires, la

---

<sup>9</sup> Le Conseil de la FAO a défini l’agroécologie à l’aide de dix éléments (FAO. 2019. Les 10 éléments de l’agroécologie – CL 163/13 Rev.1).

<sup>10</sup> Voir par exemple la Résolution 7/2019 adoptée par la Conférence de la FAO, «Renforcement de l’intégration des approches de l’agriculture durable, y compris l’agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO».

<sup>11</sup> FAO. 2020. Realizing the potential of digitalization to improve the agri-food system: Proposing a new International Digital Council for Food and Agriculture. A concept note. Rome.

sécurité alimentaire et la nutrition, et le droit à une alimentation adéquate.

- 9) Les recommandations ci-après ont été établies à partir des principales conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) consacré aux approches agroécologiques et autres approches novatrices pour des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Elles s'appuient également, en les complétant de manière synergique, sur les politiques et instruments existants du CSA<sup>12</sup>, et sur des instruments et des processus pertinents à l'échelle mondiale, comme la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, ainsi que le plan d'action mondial pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (à venir).

## RECOMMANDATIONS SUR LES POLITIQUES

### ***I. Jeter les bases de politiques de transformation des systèmes alimentaires visant à assurer la durabilité et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au moyen d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices***

#### *Recommandations à l'intention des États:*

- 10) Veiller à ce que les politiques, incitations et budgets publics appuient de manière cohérente les systèmes alimentaires durables, en adaptant les politiques et en réorientant les budgets et les incitations à partir des conclusions des évaluations d'impact
- 11) Veiller à ce que les politiques favorisent des innovations qui sont appropriées, abordables et acceptables et qui contribuent aux trois dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) de façon à renforcer les quatre piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, stabilité et utilisation)
- 12) Renforcer le rôle du secteur public en matière de suivi et de réglementation des approches novatrices – notamment les technologies – qui ont une incidence sur les systèmes alimentaires durables, la sécurité alimentaire et la nutrition, et le droit à une alimentation adéquate
- 13) Élaborer des stratégies pour appuyer les transitions vers des systèmes alimentaires durables propres à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition au moyen d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices, notamment par la définition d'objectifs à long terme aux niveaux national et régional, en veillant à la cohérence des politiques entre les secteurs, avec la participation des administrations publiques et des parties prenantes qui travaillent sur l'agriculture, la foresterie, la santé, l'égalité hommes-femmes, l'éducation, la finance, le commerce, l'énergie et l'environnement
- 14) Promouvoir des arrangements de gouvernance inclusive et participative des systèmes alimentaires, un engagement intersectoriel et la participation de toutes les parties prenantes en fonction de leurs rôles, de leurs droits et de leurs responsabilités

---

<sup>12</sup> Citons en particulier les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Planification par zone pour des systèmes alimentaires diversifiés et résilients

- 15) Soutenir l'utilisation de plans de gestion territoriale participatifs et inclusifs pour recenser et favoriser des pratiques localement durables et protéger les ressources naturelles communes, à différents niveaux (paysage et communauté, pays, région et monde), et renforcer les marchés locaux, nationaux et régionaux
- 16) Constituer un capital social et créer des organes publics ouverts à tous à l'échelon du paysage, de façon à mettre en œuvre des politiques à une échelle permettant de gérer la fourniture des services écosystémiques essentiels (approvisionnement, régulation, soutien et services culturels) et les arbitrages entre ces derniers
- 17) Lorsqu'il est nécessaire d'offrir des perspectives d'emploi rural, réfléchir au potentiel des approches agroécologiques en matière de préservation des emplois existants et d'incitation à la création d'emplois décents
- 18) Assurer la protection juridique des droits d'accès et des droits fonciers coutumiers des petits producteurs vivriers, notamment les femmes, les jeunes, les paysans sans terre, les peuples autochtones et les personnes en situation d'insécurité alimentaire, conformément aux Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

**II. Accompagner les transitions vers des systèmes alimentaires diversifiés et résilients**

*Recommandations à l'intention des États:*

Intégration de la biodiversité et de l'approche écosystémique<sup>13</sup> pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

- 19) Encourager des écosystèmes agricoles variés et résilients qui combinent le sol, l'eau, les ressources génétiques (cultures, animaux d'élevage, arbres et espèces aquatiques) et d'autres éléments dans des schémas diversifiés sur les plans temporel et spatial, et favorisent ainsi les processus naturels et les interactions biologiques propices aux synergies de façon à permettre à des exploitations mixtes de promouvoir la fertilité de leurs sols, la protection de leurs sols, de leurs eaux et de leurs cultures, la santé et le bien-être de leurs animaux, et leur productivité
- 20) Optimiser l'utilisation des produits agrochimiques et encourager des systèmes novateurs qui réduisent les problèmes de surutilisation et de dépendance; et renforcer et appliquer les réglementations en matière d'utilisation des produits agrochimiques afin de protéger et d'améliorer la santé humaine et environnementale
- 21) Appuyer l'énorme contribution que les agriculteurs familiaux ont apportée, et continuent d'apporter, en matière de conservation et de développement des ressources génétiques, en promouvant les droits des agriculteurs et le partage des avantages, conformément à ce qui a été déclaré dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la diversité biologique, et en protégeant le droit des agriculteurs à conserver, utiliser et échanger leurs semences
- 22) Encourager des modèles de consommation durable qui préservent ou augmentent – au lieu d'épuiser – les ressources naturelles, et appuient des économies circulaires
- 23) Promouvoir des approches novatrices en matière de réduction des pertes et des gaspillages de produits

---

<sup>13</sup> L'approche écosystémique a été officiellement approuvée en mai 2000 lors de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, par la décision V/6. Sa mise en œuvre a été renforcée par la décision VII/11.

alimentaires, avec l'appui du secteur privé et de la société civile

### Régimes alimentaires sains et durables

- 24) Promouvoir des régimes alimentaires sains et durables<sup>14</sup> par une diversification accrue de la production et par l'éducation alimentaire et nutritionnelle, en gardant à l'esprit le contexte et la culture locale, y compris les systèmes alimentaires autochtones et traditionnels
- 25) Aider les consommateurs et les agriculteurs familiaux à faible revenu en menant des politiques d'achats publics (notamment pour les programmes d'alimentation scolaire, d'autres filets de sécurité, l'assistance alimentaire et les mécanismes publics de régulation et de préparation), en s'appuyant sur des aliments produits localement et de manière durable, et en associant les programmes de protection sociale au renforcement des capacités en matière de production agricole durable
- 26) Encourager un étiquetage approprié des produits alimentaires, conformément aux normes nationales et internationales applicables, pour permettre aux consommateurs de faire des choix conscients et éclairés, débouchant sur des régimes alimentaires durables

### Les marchés au service des systèmes alimentaires durables

- 27) Appuyer les approches novatrices dans les filières alimentaires courtes, notamment les infrastructures adéquates, les systèmes participatifs de garantie (conformément aux politiques publiques et aux normes de sécurité), et les techniques numériques – avec toutes les protections nécessaires
- 28) Soutenir les PME qui proposent des biens et des services favorisant des systèmes alimentaires diversifiés et résilients
- 29) Promouvoir les marchés locaux, régionaux et mondiaux qui contribuent à établir des systèmes alimentaires durables propres à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition

### **III. Réaliser un suivi et des évaluations d'impact plus poussés pour veiller à ce que les approches novatrices appuient des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition**

#### *Recommandations à l'intention des États:*

- 30) Mettre en place des cadres d'évaluation à l'échelle des systèmes afin de mesurer les résultats des systèmes alimentaires et leurs incidences économiques, sociales et environnementales, notamment sur la sécurité alimentaire et la nutrition et sur le droit à une alimentation adéquate, tout en tenant compte des principes suivants, qui déterminent les transitions vers des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: production régénérative, recyclage et efficacité, santé animale, effets de synergie, diversité, intégration, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, production et diffusion des connaissances, cohérence culturelle, valeurs humaines et sociales, relations directes et proximales («connectivité»), gouvernance, autonomisation et participation<sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> FAO et OMS. 2019. Sustainable healthy diets – Guiding principles. Rome. Discussions en cours au sujet de la définition de ce concept dans le contexte du processus de convergence des politiques du CSA s'agissant de l'élaboration des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition.

<sup>15</sup> HLPE. 2019. Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

- 31) Évaluer les incidences des approches novatrices sur la durabilité des systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition, et le droit à une alimentation adéquate
- 32) Évaluer les effets des incitations publiques sur la durabilité des systèmes alimentaires et sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous
- 33) Évaluer les externalités environnementales et sociales (y compris en matière de santé publique), à la fois positives et négatives, de l'agriculture et des systèmes alimentaires, par exemple à l'aide d'une comptabilisation des coûts réels

#### ***IV. Renforcer l'appui apporté à la recherche, à la formation et à l'éducation, et restructurer la création et le partage du savoir pour favoriser le co-apprentissage***

##### Recherche transdisciplinaire

###### *Recommandations à l'intention des établissements publics de recherche:*

- 34) Encourager l'intégration de la science transdisciplinaire, en tenant compte des connaissances scientifiques mondiales et des savoirs locaux, traditionnels et autochtones, y compris ceux des producteurs et des négociants, dans les processus d'innovation participatifs qui appuient les transitions vers des systèmes alimentaires durables
- 35) Développer et soutenir la recherche sur l'action participative et la recherche transdisciplinaire, qui favorisent le co-apprentissage entre praticiens et chercheurs, et la diffusion horizontale de l'expérience parmi les praticiens (dans le cadre des réseaux d'agriculteurs et des communautés de pratique, par exemple), en tirant parti des technologies numériques appropriées pour faciliter la création de réseaux à plus grande échelle

##### Co-apprentissage au service de l'innovation

- 36) Renforcer la création conjointe et le partage de connaissances, y compris les savoirs locaux et autochtones, dans les processus d'innovation participatifs afin d'élaborer et de mettre en œuvre des pratiques agroécologiques et d'autres pratiques novatrices qui permettront la transition vers des systèmes alimentaires durables
- 37) Intensifier les échanges et la constitution de réseaux entre les acteurs qui possèdent de vastes connaissances et une longue expérience de conditions climatiques spécifiques et ceux qui doivent apprendre à s'adapter à ces conditions
- 38) Protéger et promouvoir les systèmes du patrimoine agricole et alimentaire, qui constituent une source essentielle dans la nouvelle approche de la génération de connaissances et de la recherche, et reconnaître le rôle des femmes dans ce processus d'accumulation des savoirs
- 39) Recenser les lacunes dans les connaissances et appuyer en particulier la recherche sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la biodiversité, la qualité nutritionnelle et la teneur en nutriments de différents produits alimentaires, la création et la préservation de connaissances et de savoir-faire au niveau des territoires, le renforcement de l'agencité des agriculteurs familiaux, et les compétences financières et compétences de gestion d'entreprise des exploitants agricoles
- 40) Renforcer la recherche publique visant à évaluer les effets sur la santé humaine, animale et environnementale de l'utilisation de produits agrochimiques
- 41) Élaborer et appliquer des protocoles de recherche pour remédier aux déséquilibres de pouvoir et aux conflits d'intérêts autour de la création, de la validation et de la communication du savoir sur la production et la transformation des aliments, en valorisant les différentes sources de connaissances et

en comblant le fossé qui sépare les savoirs créés et transmis d'une part par les mouvements sociaux et d'autre part par la recherche

Renforcement des capacités

- 42) Encourager l'inscription explicite des «transitions vers des systèmes alimentaires durables» dans les programmes d'études scolaires et universitaires, en y intégrant un apprentissage expérientiel, axé sur la pratique
- 43) Renforcer les programmes de formation des agents de vulgarisation agricole et de santé publique, notamment en ce qui concerne la contribution des approches agroécologiques et autres approches novatrices à la nutrition et à la santé humaine, animale et environnementale

Investissement dans la recherche, la formation et l'éducation, à l'appui des transitions vers des systèmes alimentaires durables

- 44) Augmenter l'investissement responsable dans la recherche, la formation formelle et informelle, et l'éducation, à tous les niveaux, afin d'appuyer les approches agroécologiques et autres approches novatrices, en veillant à donner la priorité aux besoins et capacités spécifiquement liés au contexte, ainsi qu'aux besoins des producteurs agricoles, notamment ceux des femmes et des jeunes
- 45) Rediriger les investissements actuels dans la recherche-développement sur le renforcement de la diversification et de la résilience des systèmes alimentaires durables
- 46) Donner la priorité à la recherche publique, et la renforcer, afin de répondre aux besoins des agriculteurs familiaux, notamment ceux des femmes et des jeunes

**V. Renforcer la mobilisation des parties prenantes, autonomiser les groupes vulnérables et marginalisés et s'employer à résoudre les inégalités de rapports de force dans les systèmes alimentaires**

*Recommandations à l'intention des États:*

Mécanismes décisionnels ouverts et démocratiques

- 47) Appuyer des mécanismes décisionnels ouverts et démocratiques à tous les niveaux des systèmes alimentaires et prendre des mesures spécifiques pour s'assurer de la participation des titulaires de droits, notamment les groupes vulnérables et marginalisés, qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, et d'autres parties prenantes
- 48) Défendre le rôle central joué par les petits exploitants, l'agriculture paysanne, les agriculteurs autochtones et les agriculteurs familiaux, y compris les femmes et les jeunes, en tant qu'agents des transitions vers des systèmes alimentaires durables propres à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment dans le cadre de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation

Femmes et jeunes

- 49) Investir dans des programmes de formation et des plateformes de formation horizontale sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices fondées sur l'accumulation de savoirs, notamment dans les technologies numériques (avec toutes les protections nécessaires)
- 50) Renforcer l'investissement responsable et mettre en place des mesures incitatives à l'intention des femmes et des jeunes dans les PME dirigées par les communautés qui appuient les systèmes alimentaires durables



- 51) Promouvoir la participation des jeunes aux activités de production, de transformation et de commercialisation (emplois verts, notamment), comme moyen souhaitable d'offrir des perspectives d'emploi décent aux jeunes
- 52) Investir dans les infrastructures et les services ruraux pour réduire le fossé entre les zones rurales et urbaines, et faire en sorte que la vie en milieu rural devienne attirante aux yeux des jeunes
- 53) Veiller à ce que toute l'attention nécessaire soit portée aux besoins des jeunes femmes et des filles
- 54) Conformément à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, appuyer les politiques, les programmes et les mesures contribuant à transformer les relations entre hommes et femmes qui œuvrent pour l'autonomie et l'autodétermination des femmes, et s'attaquent aux causes profondes de l'inégalité des sexes à l'intérieur des systèmes alimentaires, dans les normes, les relations et les structures institutionnelles, en veillant en particulier à ce que les lois et les instruments d'action assurent une participation égale des hommes et des femmes, des revenus égaux, le partage des pouvoirs et de l'accès aux ressources et aux services publics, et en mettant fin aux violences sexistes et au sexisme

#### Agencité, déséquilibres de pouvoir et conflits d'intérêts

- 55) Renforcer les associations, les organisations et les coopératives de producteurs d'aliments et de consommateurs susceptibles de développer les capacités, et de créer et d'échanger du savoir afin de faciliter l'adoption des approches agroécologiques qui favorisent les transitions vers des systèmes alimentaires durables
- 56) Établir des dispositifs pour résoudre les déséquilibres de pouvoir et les conflits d'intérêts autour de la production, de la transformation et de la commercialisation des aliments, en veillant à mettre en place des mécanismes de consultation appropriés
- 57) Évaluer les conséquences de la concentration de la maîtrise des marchés dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur l'agencité des acteurs des systèmes alimentaires et sur leur droit à une alimentation adéquate

#### Étapes suivantes

Les mesures suivantes doivent être prises au niveau des institutions intergouvernementales concernées afin de permettre l'application des recommandations.

Le CSA doit:

- 58) transmettre au Secrétaire général des Nations Unies et au Comité consultatif du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, pour information, ses recommandations sur les politiques et le rapport du HLPE sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;
- 59) demander au HLPE de déterminer comment exploiter au mieux les évaluations approfondies existantes des systèmes alimentaires<sup>16</sup>, y compris les mesures et les indicateurs, pour guider les transitions des systèmes alimentaires, et de présenter ses conclusions lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- 60) sachant qu'un nouveau cadre mondial pour la biodiversité sera adopté en 2020 par la Convention sur la diversité biologique (et que 2020 est en outre l'Année internationale de la santé des végétaux), organiser un dialogue de haut niveau sur les apports de la biodiversité aux systèmes alimentaires

---

<sup>16</sup> Il s'agit notamment des activités de suivi des ODD, du cadre TEEB-AgriFood et de l'outil de la FAO permettant de mesurer les résultats de l'agroécologie (TAPE).

durables, en tant que contribution au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires; et solliciter la coopération de la FAO, et plus spécifiquement de sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des comités techniques de la FAO et de la Convention sur la diversité biologique;

- 61) aider les gouvernements nationaux à examiner les incidences des politiques et des mesures incitatives sur la durabilité des systèmes alimentaires en organisant une manifestation spéciale qui permettra de partager les expériences nationales et d'en tirer des enseignements;
- 62) veiller à ce que le flux des travaux du CSA sur les outils de collecte et d'analyse de données évaluent les besoins en données relatives aux dimensions économique, environnementale et sociale des systèmes alimentaires, en tenant compte des principes qui déterminent les transitions vers des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (paragraphe 16).

Le CSA, en collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, doit:

- 63) inviter l'Organisation mondiale du commerce (OMS) à coorganiser au cours de la session plénière du CSA, en 2021, un dialogue qui s'intéressera à la manière dont les accords commerciaux peuvent appuyer plus efficacement les transitions vers des systèmes alimentaires durables propres à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition.

La FAO est invitée à:

- 64) appuyer au niveau national la collecte de données sur les systèmes alimentaires durables, ainsi que la consignation des enseignements tirés de l'expérience;
- 65) évaluer et exposer, en collaboration avec les États Membres, la contribution des approches agroécologiques et des autres approches novatrices aux systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;
- 66) examiner et élaborer des solutions pour promouvoir la transformation numérique au service des systèmes alimentaires durables et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tout en atténuant les risques par des mesures de protection appropriées;
- 67) étudier des options d'élaboration de mécanismes permettant d'évaluer les incidences (économiques, sociales et environnementales) à l'échelle du système des nouvelles innovations – notamment la transformation numérique – sur la durabilité des systèmes alimentaires et sur leur capacité à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition et le droit à une alimentation adéquate.

La FAO et le FIDA sont invités à:

- 68) organiser une manifestation spéciale pour étudier les possibilités et les enjeux liés à la promotion des approches agroécologiques et autres approches novatrices auprès des agriculteurs familiaux dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale.